

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 14 (1885)
Heft: 7

Artikel: Aperçu sur l'histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous adressons également aux sociétaires une copie des conclusions des rapports sur les trois questions à l'étude.

On pourra se procurer la carte du banquet avant le dîner pour le prix de 2 fr. 50, vin compris.



APERÇU SUR L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE CANTON DE FRIBOURG

II. — Après la chute de l'ancien régime

(Suite.)

Continuons notre revue des écoles de la Veveyse à la fin du XVIII^e siècle.

A *Remaufens* (qui faisait alors partie de la paroisse d'Attalens,) le programme comprenait la lecture, l'écriture et l'arithmétique. On y donnait aussi parfois des leçons de grammaire, de géographie, d'histoire et d'astronomie. Le maître à cette époque était le chapelain Gendre âgé de 38 ans et fonctionnant depuis 8 ans en qualité d'instituteur. Il avait fait ses classes à Besançon. Il recevait 20 louis ¹ pour son ministère; mais il ne percevait aucune rétribution comme régent. La commune ne possédait aucun fonds, mais elle retirait une certaine rente du Séminaire de Fribourg. L'école se tenait au presbytère. Le chapelain cherchait à introduire dans son école les *Nouveaux principes de lecture* de M. Estivant, maître de pension à Lyon. Il déplorait l'absence de grands tableaux qui auraient permis de rendre l'enseignement collectif et simultané.

Les classes duraient 3 heures par jour. L'école se composait de 40 enfants, mais depuis la mi-avril à la Saint-Martin ce nombre était réduit de moitié.

François Pachoud — c'était le nom du régent de *Granges* (paroisse d'Attalens) — remplissait les fonctions de maître d'école depuis l'année 1745, sauf une interruption de 14 mois qui lui avait été nécessaire pour apprendre l'état de maréchal-ferrant. Il était de plus secrétaire communal. Chaque année, il était soumis à une réélection qui avait lieu en assemblée communale présidée par le baillif. Le choix de la commune devait être sanctionné par le curé. Comme presque partout ailleurs, l'école de Granges faisait usage du catéchisme diocésain, de l'Instruction de la jeunesse et de quelques livres de prières en latin. On y enseignait encore l'ancienne et la nouvelle écriture (*sic*). En hiver l'école était fréquentée par une trentaine d'enfants. Ce

¹ 463 fr. 77.

nombre diminuait l'été. Les enfants se réunissaient dans la maison du régent. Le traitement de celui-ci s'élevait à 14 écus petits et 19 batz ¹. Il recevait en outre un peu de bois. La fondation Rossier du Séminaire contribuait à ce traitement pour 4 écus petits, 13 batz et 3 kreutz ².

Attalens et Corcelle (hameau) n'avaient qu'un seul et même instituteur. On y enseignait aussi le catéchisme, l'Instruction de la jeunesse, la palette (sorte de syllabaire), et l'on se servait de divers livres latins. L'instituteur, Jean Chevallay, de Corcelle, — maître incapable d'écrire deux mots de suite sans faute — accordait 3 heures par jour à l'école de Corcelle et 2 à celle d'Attalens. Il avait 58 ans, et il était instituteur depuis cinq ans. Savait-il parler français ? Il nous est permis d'en douter en voyant de quelle manière il estropie les mots les plus vulgaires, ceux mêmes qu'il avait sans cesse sous les yeux, tels que *catéchisme du diocèse* et *Instruction de la jeunesse*, mots qu'il dénature de la manière suivante : *chalerime du diosesre aindrtruition de La juinesre*.

Son école d'Attalens comptait 12 écoliers et celle de Corcelle 22. Cet intéressant personnage percevait 18 écus petits et 18 batz fournis en partie par la fondation Rossier du Séminaire ³.

L'école de *Vuarat* réunissait 32 enfants auxquels on donnait la même instruction qu'à Attalens. Elle était confiée aux soins de Jean-Joseph Savoy, de Vuarat. S'il ne transmettait à ses élèves d'autre instruction que celle qui apparaît dans ses réponses, les enfants devaient briller par leur ignorance. Il fonctionnait pourtant depuis quatre ans déjà lorsqu'il rédigeait son rapport et il était à un âge où il ne pouvait pas avoir oublié encore ce qu'il avait appris, car il n'avait que 30 ans.

L'école avait lieu dans la maison du régent qui percevait 8 écus petits et 8 batz ⁴ avec deux chars de bois. Vuarat participait aussi à la fondation Rossier.

L'école de *Tatroz* ne présentait pas de notables différences d'avec les écoles voisines. Ainsi on apprenait à lire et à écrire. Le catéchisme diocésain, l'Instruction de la jeunesse, l'Evangile et des livres de prières, tels étaient les manuels en usage. En hiver, l'école durait 2 heures et 1 1/2 heure en été.

Les instituteurs des diverses communes de la paroisse d'Attalens étaient soumis à un mode d'élection uniforme. C'était dans une assemblée générale tenue sous la présidence du baillif et en présence du curé que chaque régent était choisi, puis admis ou écarté par le curé dont la sanction était requise.

L'instituteur de Tatroz à cette époque s'appelait Claude Deverrat, de Tatroz. Il avait 60 ans et enseignait depuis 30 ans. Avant

¹ 44 fr. 27.

² 12 fr. 94.

³ 52 fr. 17.

⁴ 23 fr. 19.

d'entrer dans la carrière de l'enseignement, il pratiquait le métier de tisserand. Son école ne comptait que 8 garçons et 7 filles. La classe avait lieu dans la maison du régent. Pour tout traitement l'instituteur percevait 9 écus ¹ que la commune lui payait. Les enfants portaient en outre chacun leur bûche.

Si nous avons eu à déchiffrer de mauvaises écritures parmi celles des instituteurs, nous en trouvons aussi d'une régularité et d'une beauté exceptionnelles. Telle est, par exemple, celle de Jean Guillaume Débieux, de Bossonens, instituteur de cette commune. Il avait 53 ans et 5 ans auparavant il exerçait l'état de copiste et d'écrivain. Le commissaire Bochud à Fribourg l'avait employé en cette qualité pendant 10 ans. Dans ses réponses, notre calligraphe se plaint de la mauvaise fréquentation de son école. Il ne donnait de vacances qu'au moment des grands travaux agricoles. Il enseignait d'abord la palette, puis il exerçait ses élèves à lire dans le catéchisme. Il percevait un louis d'or ², mais il devait louer une maison; le loyer coûtait 3 écus petits et 10 batz ³. La paroisse d'Attalens retirait annuellement 18 écus petits et 15 batz ⁴ de la fondation Rossier dont la moitié pour la commune d'Attalens et l'autre moitié pour celles de Granges et Bossonens.

A *Semsales* l'école était fréquentée par 70 enfants en hiver, mais l'été ce nombre diminuait considérablement. Elle durait 6 heures par jour et il n'y avait qu'un mois de vacances. Les fonds d'école se composaient d'un legs de 400 écus dû à M. Rossier. Les enfants se réunissaient dans une chambre vieille et délabrée de la chapellenie. Le traitement du régent variait de 4 à 9 louis selon ses capacités ⁵. Chaque enfant portait aussi sa bûche en hiver.

L'instituteur était Jean-Joseph Duding de Riaz, âgé de 49 ans. Il occupait auparavant le poste d'instituteur à Forel, près Estavayer. Il a souvent donné des leçons particulières de latin, de français et d'arithmétique.

L'école de *La Rougève* était placée depuis 33 ans sous la direction de Jean Maillard, bourgeois de cette commune. Il enseignait à ses 15 élèves à lire, à écrire et à compter. La durée de la classe était de 1 1/2 heure par jour. On donnait vacance du 24 juin au 1^{er} septembre. Le régent percevait 14 livres ⁶, avec un sac de seigle, deux d'avoine et l'usufruit d'une demi-pose de terre : les 14 livres provenaient d'une fondation; le seigle et l'avoine, graine du gouvernement; la terre était donnée par la commune.

(A suivre.)

¹ 24 fr. 85.

² 23 fr. 19.

³ 9 fr. 66.

⁴ 51 fr. 76.

⁵ De 92 fr. 76, à 208 fr. 71.

⁶ 9 fr. 66.